



ECOLE DES MANAGERS
DES ENTREPRISES DE LA CONSTRUCTION

Septembre –
décembre 2010

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer à l'EMEC,
rue de Wallonie 21
4460 GRACE-HOLLOGNE
ou à faxer au **04/247.68.98**

ce bulletin peut être photocopié



DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
5 jours ouvrables avant le 1er jour de formation

Nom de l'entreprise:			
Catégorie :	<input type="radio"/> Entreprise de construction	<input type="radio"/> Bureau d'étude	
	<input type="radio"/> Bureau d'architecture	<input type="radio"/> Secteur public	
	<input type="radio"/> Autre (précisez) :		
Adresse:			
Code postal - Localité:			
N° unique ou N° de TVA:			
Affiliée à la Confédération Construction Wallonne ?	<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non	Si oui, numéro :
Téléphone:	Fax:		
E-mail:			
Responsable : (nom, prénom, fonction)			
Personne à inscrire:	M/Mme/Mlle : (nom, prénom)		
	Statut: <input type="radio"/> indépendant <input type="radio"/> employé <input type="radio"/> ouvrier		
	Fonction:		
	Tél. direct :		
	E-mail direct :		
	N° de registre national:		

L'entreprise nommée ci-dessus inscrit le travailleur nommé ci-dessus à la/aux formation(s) cochée(s) ci-contre et s'engage à régler à EMEC le montant de ces formations :

O par virement bancaire au numéro de compte IBAN BE30 3101 5648 2611
O au moyen de chèques formation de la Région wallonne

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'EMEC (voir verso) et les accepter.

Date, signature de la personne responsable et cachet de l'entreprise:

Formations	Localisation	Cocher la case	Montant (hors ristournes éventuelles)
Management d'Entreprise de Construction <i>Date limite inscription : 6 septembre 2010</i>	Gembloux	<input type="radio"/>	5100 €
Réussir ses négociations commerciales <i>Date limite inscription : 16 novembre 2010</i>	Braine-le-Comte	<input type="radio"/>	320 €
Savoir piloter et motiver une équipe <i>Date limite inscription : 12 octobre 2010</i>	Villers-le-Bouillet	<input type="radio"/>	320 €
Gestion des marchés publics <i>Date limite inscription : 10 novembre 2010</i>	Grâce-Hollogne	<input type="radio"/>	160 €
Conseiller Construction durable - Energie <i>Date limite inscription : 28 septembre 2010</i>	Grâce-Hollogne	<input type="radio"/>	1000 €
Organiser et gérer ses chantiers de A à Z <i>Date limite inscription : 24 septembre 2010</i>	Dinant	<input type="radio"/>	800 €
Etablir des devis justes et rentables - Module 'Métrés' <i>Date limite inscription : 10 novembre 2010</i>	Marche-en-Famenne	<input type="radio"/>	160 €
Etablir des devis justes et rentables - Module 'Devis' <i>Date limite inscription : 17 novembre 2010</i>	Marche-en-Famenne	<input type="radio"/>	560 €

TOTAL

Nos formations sont finançables par les **chèques-formation de la Région wallonne** (www.sodexho.be).

Certaines de nos formations sont également agréées **FFC (ouvriers CP 124)** et **Cefora (employés CP 218)**.

Renseignez-vous auprès de ces organismes sur leurs possibilités de financement.

Par quel biais avez-vous eu connaissance des formations EMEC ?

- Dépliant **EMEC** Médias de la **CCW** (Construction News, Bulletin, Chambres...)
- Site internet **EMEC** Via les centres de formation **IFAPME**
- E-mail d'**EMEC** Autre (précisez) :

CONDITIONS GENERALES

1. DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales règlent l'ensemble des relations contractuelles entre l'EMEC et ses clients, sauf dérogation expresse et écrite.

Par le seul fait de sa commande, le client accepte sans réserve les présentes conditions générales, renonçant aux conditions générales et particulières mentionnées dans ses propres bons de commande, dans ses lettres ou sur ses documents commerciaux.

2. MODALITES D'ACCES AUX FORMATIONS

Les formations proposées par l'EMEC ne sont accessibles qu'après réception du bulletin d'inscription, dûment complété et signé par le client, et après acceptation de celui-ci par l'EMEC, qu'elle notifiera au client par tout moyen approprié (courrier postal, fax, courrier électronique, etc.).

Dès son inscription, le client est engagé définitivement et irrévocablement envers l'EMEC, indépendamment du paiement d'un éventuel acompte et sous réserve de l'annulation de l'inscription conformément au point 4 ci-dessous relatif au droit de renonciation et d'annulation.

3. FACTURATION - RISTOURNES

Toutes les factures sont émises à l'issue des formations. Les formations sur-mesure feront l'objet, à la commande, du paiement d'un acompte de 20% sur le coût de la formation hors options.

Les factures sont payables au comptant, dans un délai de 30 jours suivant la date de la facture, sauf accord écrit d'EMEC de paiement échelonné. Elles sont payables par virement bancaire au n° de compte bancaire **IBAN BE30 3101 5648 2611**.

Les ristournes éventuellement accordées par EMEC aux entreprises affiliées à la Confédération Construction Wallonne n'interviendront que si cette affiliation est renseignée sur le bulletin d'inscription et confirmée par la CCW. Le versement de ces ristournes éventuelles ne sera effectué qu'au terme de la formation et, à la condition expresse, que le client ait réglé le montant global de la facture.

A défaut de paiement de tout ou partie des sommes dues à l'échéance, le montant restant dû sera majoré, en application de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales (M.B. 07/08/2002) :

* Pour le 1er semestre 2010, le taux d'intérêt légal applicable en cas de retard de paiement dans les transactions commerciales s'élève à 8% (avis publié au Moniteur belge du 01/02/2010)

Le débiteur est en outre tenu au paiement de tous les frais d'encaissement, tant judiciaires qu'extrajudiciaires, auxquels donnera lieu le recouvrement d'une facture impayée.

- d'intérêts de retard au taux légal* ;
- d'une indemnité forfaitaire de 10% du montant à payer, avec un minimum de 150 €.

Le paiement du droit d'inscription au moyen de "chèques-formation" de la Région wallonne doit être spécifié au moment de l'inscription. A défaut, ce moyen de paiement ne pourra être utilisé. Les codes d'utilisation et le numéro d'autorisation seront remis à l'EMEC à la première demande et au plus tard, le premier jour de la formation.

Les attestations relatives à la formation ne seront délivrées qu'après réception de l'intégralité du paiement.

4. DROIT DE RENONCIATION – ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Tout client dispose du droit de renoncer à son inscription, sans indication de motif, à condition qu'il le notifie par écrit à l'EMEC, soit par lettre (date de la poste faisant foi), soit par e-mail (date d'envoi faisant foi) :

- Si la notification se fait au moins 10 jours ouvrables (20 jours ouvrables pour les formations sur-mesure) avant la date de début prévue de la formation, le contrat est considéré comme nul et non avenu.
- Si la notification se fait entre le 10^{ème} et le 5^{ème} jour ouvrable (entre le 20^{ème} et le 10^{ème} jour ouvrable pour les formations sur-mesure) avant la date de début de la formation, cette annulation fera l'objet d'une retenue de 50 € par participant (avec un minimum de 250 € pour les formations sur-mesure) pour frais administratifs.
- Si la notification se fait endéans les 5 jours ouvrables (10 jours ouvrables pour les formations sur-mesure) avant la date de début, l'EMEC se réserve le droit de réclamer le coût total de la formation.

Pour toute annulation intervenant après le début de la session ou en cas d'absence ou d'abandon, le client demeure tenu du paiement de la totalité du droit d'inscription.

En cas d'impossibilité d'assister à une ou plusieurs séances, une personne inscrite peut se faire remplacer par une autre personne de la même entreprise, moyennant avertissement préalable de l'EMEC.

5. ANNULATION DU FAIT DE L'EMEC

L'EMEC se réserve le droit d'apporter au programme toute modification qui s'avérerait nécessaire ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant

En cas d'annulation, EMEC conviendra avec les personnes inscrites, soit du report de l'inscription à une date ultérieure, soit du remboursement de la totalité des droits d'inscription qui auraient déjà été payés.

6. RESPONSABILITE

EMEC met tout en œuvre pour proposer des formations de qualité. Sa responsabilité ne peut toutefois être mise en cause, sauf faute lourde ou intentionnelle de sa part, ni dans le cas où certains renseignements se révéleraient obsolètes, imprécis, inexacts ou incomplets, ni en raison de l'interprétation ou de l'utilisation que l'utilisateur pourrait faire de ceux-ci.

7. PARTICIPATION AUX COURS

Les locaux et le matériel mis à disposition des participants dans le cadre des formations doivent être utilisés " en bon père de famille". Toute dégradation sera portée en compte de la personne négligente.

L'EMEC se réserve le droit d'interdire l'accès à un cours à un participant dont le comportement empêcherait les autres membres du groupe à suivre le cours de manière normale. Toute exclusion pour raison disciplinaire se fera sans remboursement ni indemnité.

8. RESPECT DE LA VIE PRIVEE

L'EMEC s'engage au respect de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

9. DISPOSITIONS FINALES

Les présentes conditions priment les conditions générales du client. Les présentes conditions générales sont soumises au droit belge. En cas de différend relatif à la conclusion, la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes clauses ou du contrat y relatif, les parties s'efforceront de résoudre ce différend à l'amiable. A défaut d'un tel accord amiable, le litige relève de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux belges de l'arrondissement de Liège (Belgique), sous réserve du droit de l'EMEC de porter le litige devant les tribunaux du siège ou du domicile du client.